La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président
Le Conseiller spécial
Le Conseiller délégué aux transports scolaires et interurbains
La Conseillère régionale référente transport

A l'attention des Présidents des Communautés de communes et des Maires des Communes de l'Allier

Réf. : S2504-01421

Objet : Abonnement transport scolaire Région rentrée scolaire 2025-2026

Le Conseil régional, le 30 avril 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, la Région, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, assure le transport scolaire sur votre territoire (hors agglomérations). La loi prévoit expressément l'obligation d'harmoniser les pratiques et les tarifs sur la totalité du territoire régional. A ce titre, elle est tenue d'harmoniser ses tarifs entre les différents départements. C'est la raison pour laquelle, à compter de cette rentrée 2025, les droits d'accès au transport scolaire régional évoluent. Ainsi, pour toutes les familles ayant des enfants ayants droit, scolarisés en maternelle et en primaire, le transport scolaire régional restera gratuit.

Pour les élèves ayants droit, scolarisés en collège ou lycée, il sera demandé aux familles de s'acquitter d'un droit d'accès annuel au transport scolaire de 120 €. En contrepartie et pour préserver le pouvoir d'achat des familles, les élèves relevant de la compétence de la Région, bénéficieront d'un accès sans frais supplémentaire et en illimité à tous les cars Région*, Cars Région Express et à tous les TER Auvergne-Rhône-Alpes (trains et cars) circulant sur le territoire. La Région a souhaité proposer des facilités de paiement (règlement en 3 fois) et soutenir les familles nombreuses avec un demi-tarif pour le 3ème enfant payant et en offrant le transport à partir du 4ème enfant.

Nous souhaitons rappeler qu'actuellement, le coût moyen annuel de transport par élève pour la collectivité régionale est d'environ 1 500 €. Ainsi, les recettes générées par les tarifs actuels en vigueur ne couvrent que 4 % de ces dépenses, le solde étant pris en charge par la Région.

En termes de démarches, les familles devront obligatoirement procéder à l'inscription de leurs enfants y compris ceux en maternelle et primaire pour qui le transport est gratuit. Comme pour les années précédentes, la procédure dématérialisée sera privilégiée via le site laregionvoustransporte.fr. Toutefois, conscients que cette pratique puisse ne pas être accessible à tous les publics, la procédure papier sera toujours acceptée à titre dérogatoire.

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
101 cours Charlemagne - CS 20033
69269 LYON CEDEX 02
Tél. : 04 26 73 40 00

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 boulevard Léon-Jouhaux - CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
Tél. : 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr

La Région qui agit

Chaque élève recevra, en plus d'une carte papier pour ceux qui sont affectés sur des circuits spécifiques, une carte Oùra pour voyager sur l'ensemble des transports régionaux du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 (les modalités précises seront consultables sur le site laregionvoustransporte.fr). Le numéro unique d'Allo La Région vous transporte (04 8000 7000) est également disponible pour répondre aux interrogations des familles du lundi au samedi de 8h à 19h.

Vous recevrez prochainement par voie dématérialisée des supports de communication que nous vous invitons à diffuser largement (site internet, réseaux sociaux, panneaux d'information, journaux institutionnels, etc.).

Permettez-nous de renouveler nos remerciements pour votre soutien et pour le relai que vous pourrez assurer sur le terrain. En cas de questionnement ou de difficultés, nous vous invitons à contacter vos interlocuteurs habituels au sein des antennes régionales.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Fabrice PANNEKOUCKE

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Laurent WAUQUIEZ

Conseiller spécial de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Julien VUILLEMARD

Conseiller délégué aux transports scolaires et interurbains

Manuela IBANEZ

Conseillère régionale référente transport pour l'Allier

*A l'exception de quelques lignes, voir détail sur le site La Région vous transporte